

N°2023/59

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS  
-----  
COMMUNE  
D'  
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28/12/2023**

**Nombre de Conseillers en exercice : 23**

**Présents ou représentés : 22**

**Date de la Convocation : 22/12/2023**

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
A L'ECOLE NOTRE DAME POUR  
L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE  
NEIGE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

**PRESENTS :**

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Christian GAQUIERE – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Valérie BOITEZ – Viviane GILBERT

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Sergine BERNARD – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Aline GUILLUY

**ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :**

Régis BRUNELLE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Nicolas CAPY

Monsieur le Maire déclare qu'il a reçu en date du 7 novembre 2023, une demande de subvention de la part de Madame MAËS, Directrice, pour une classe de neige en février 2024 organisée par l'école Notre Dame de Lourdes d'Auxi-le-Château.

Cette classe de découverte se déroulera du 12 au 16 Février 2024 dans les Vosges et concerne 6 élèves auxillois.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention correspondant à 30 % du coût restant à la charge des familles, 30% de 524 € par élèves, soit 157,20 €. Ce qui représente une subvention totale pour 6 élèves de 943, 20 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la demande de l'école Notre Dame de Lourdes d'Auxi-le-Château relative au financement d'une classe de neige,

Vu que ce type de séjour contribue à l'épanouissement des enfants.

**Le conseil municipal,**

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 22 pour) :

- **ACCORDE** une subvention totale de 943,20 € (157,20 x 6),
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la commune,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
AUXI LE CHATEAU, le 29/12/2023

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Henri Dejonghe".

Henri DEJONGHE